



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*La Rochelle, le 26 Janvier 2019*

Samedi 26 janvier, une manifestation s'est déroulée à La Rochelle entre 13h30 et 17h alors qu'elle n'avait fait l'objet d'aucune déclaration préalable, ni d'un parcours préalablement défini.

Après avoir défilé dans le centre-ville sans incident sous la protection d'un service d'ordre improvisé, une centaine de participants à la manifestation initiale ont entrepris de bloquer la rocade de contournement de la Rochelle, axe à deux fois deux voies à forte circulation vers 17h, au moment de la tombée de la nuit.

Outre la mobilisation des forces de l'ordre, la circulation d'un cortège pédestre sur une axe à forte circulation engendre des risques inacceptables pour la sécurité des personnes, qu'il s'agisse des autres usagers de la route, des policiers et militaires chargés de l'encadrement de ces mouvements sociaux, mais également des participants eux-mêmes à ces actions de blocage.

Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Charente-Maritime, condamne de tels agissements. Il rappelle que le droit de manifester, liberté constitutionnellement garantie, s'exerce dans un cadre légal permettant la protection des personnes et des biens.

### Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr  
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22  
Standard : 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

*L'État en Charente-Maritime*

 Suivez l'actualité des services sur @prefet17 